



La Saône

Simplifier le mille-feuille de l'eau

« La sous-préfecture de Saône-et-Loire continue à écrire son histoire avec la Saône, épine dorsale fluide de la ville qui matérialisa la ligne de démarcation entre zones libre et occupée de 1940 à 1943. L'ancienne base navale des Romains est devenue le centre d'une agglomération – le Grand Chalon – qui se modernise pour retenir ses 47 000 habitants, alors qu'une dizaine de milliers d'autres se sont exilés en périphérie rurale depuis les années 1980. Entre Bresse et côte chalonnaise.

Imposante rivière lascive, la Saône est trompeuse. Sa générosité peut se révéler dévastatrice. Des inondations successives, les plus récentes en 1983 et 2001, sont restées dans les mémoires. Pour contrer le danger, la municipalité a acquis en décembre 2010 un mur anticrue démontable constitué de plaques d'acier pour retenir le flot, alors que la Saône grossissait à nouveau en envahissant les quais de la cité. Une mesure très ponctuelle, alors que l'agglomération est en train de réfléchir à un plan global d'urbanisme qui doit prendre en compte la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, sans oublier la gestion des milieux aquatiques. Les jardiniers de la ville, qui à l'été 2013 ont lié par fleurs interposées un robinet et la formule H_2O sur un massif qui se mire dans les remous laissés par les bateaux ralliant le port de plaisance, ont bien compris le défi à relever pour leur collectivité.

La communauté d'agglomération est une institution encore jeune, créée en 2001. L'eau a une forte empreinte sur le territoire du Grand Chalon ; la Saône et ses affluents représentent 300 kilomètres de cours d'eau, et les 65 forages qui alimentent les 39 communes et leurs 110 00 habitants puisent dans la nappe alluviale. Le territoire ne manque pas d'eau, en revanche la qualité de l'eau au niveau des captages, le rendement des canalisations d'eau potable et des réseaux d'assainissement et la performance de toutes les stations d'épuration ne sont pas au niveau de ce qui est attendu par les pouvoirs publics et inscrit dans la réglementation. La situation s'avère critique en certains points. En 2008 et 2009, l'agence régionale de santé et le préfet rappellent à l'ordre certains élus de communes périphériques. Ces collectivités ne peuvent supporter financièrement la construction d'une nouvelle station d'épuration. Il apparaît plus simple de connecter leurs réseaux aux installations de Chalon.

La pression réglementaire et l'intervention financière de l'agglomération pour résoudre ces problèmes d'assainissement constituent alors l'opportunité rêvée pour le président du Grand Chalon de proposer aux autres élus le transfert de compétences eau et assainissement. La cohérence territoriale et les effets positifs potentiels de la mutualisation des moyens et de la gestion des services sont mis en avant.

La mise en demeure d'élus de la périphérie de l'agglomération pour non-conformité de leurs stations d'épuration est arrivée au moment de l'élection du président du Grand Chalon, qui a renversé l'ancienne majorité. L'homme politique, Christophe Sirugue, plaide pour la cohérence en matière d'aménagement du territoire, et il est bien décidé à appliquer la règle chez lui. Un projet de territoire valable pour dix ans sous l'intitulé « Une agglomération qui nous ressemble » avait été présenté en 2011. Finalement, le transfert des compétences eau à l'agglomération a été présenté aux élus locaux en 2010 au sein d'un paquet qui concernait entre autres l'urbanisme, la petite enfance, le handicap, le tourisme... La question relative à l'eau avait déjà été débattue en conseil communautaire dès 2004, mais les élus n'avaient pas tranché. À partir de 2010, les débats ont été âpres, ils ont duré des mois et les querelles n'ont pas encore été toutes vidées. Au final, la compétence voirie n'a pas été transférée. Bon nombre de communes

de moindre importance que Chalon craignaient de perdre une part de leur souveraineté avec la compétence urbanisme. Elles ont fait aussi de la résistance sur la compétence eau... Les rivalités politiques classiques droite-gauche ont structuré les affrontements. Ce ne sont pas des conflits autour du partage d'eau, ou de la vision sur ce que doit être la gestion de l'eau dans l'agglomération, qui ont agité le Landerneau politique local.

Quoiqu'il en soit, le transfert de compétences eau et assainissement à l'agglomération est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012. Avalisé par le conseil communautaire, réunissant 85 élus. L'étude de faisabilité du transfert a montré que la rationalisation des investissements pour l'eau et l'assainissement du fait du transfert éviterait des coûts de l'ordre de 11 millions d'euros par rapport à une gestion indépendante de chacune des collectivités. Des données qui ont pesé sans nul doute dans les discussions. Le député-maire, qui poursuit la construction de sa carrière politique, a fait valoir ses ambitions en matière d'aménagement du territoire pour l'agglomération, et il a gagné cette première bataille.

À Chalon, les affrontements politiques semblent être le pain quotidien. Vis-à-vis de la façade classique de l'hôtel de ville en pierre surmontée d'un fronton flotte une banderole aux lettres bleues qui affiche l'installation de la permanence électorale de l'opposant au maire. En ce mois de juillet 2013, la campagne des municipales occupe déjà le cœur de la cité sur une place où seul le brouhaha des habitués et des touristes aux terrasses des cafés trouble le calme apparent. À l'hôtel de ville, en attendant de rencontrer le premier magistrat de Chalon, les yeux apprivoisent le décor d'une maison bourgeoise du XIX^e siècle truffée de stalles, de vitraux... aux lignes gothiques mêlant les thèmes et les époques. La porte du bureau de Christophe Sirugue s'ouvre sur une grande pièce dont les boiseries sculptées avalent la lumière.

L'homme brun, coiffé à la Du Guesclin, un visage rond fendu de lèvres minces imprimant un sourire, arbore une attitude volontaire. Il répond posément aux questions. Son calme n'est troublé que par le jeu de ses mains avec ses lunettes. Il explique en exergue les raisons de sa volonté politique d'opérer des transferts de compétences à l'agglomération. Christophe Sirugue expose son attachement à la cohérence territoriale, la logique de son engagement politique. Et il ne dédaigne

pas de rappeler certains faits ou échanges pour mettre en relief le comportement des élus de l'agglomération.

Il souligne, par exemple, qu'au départ, lorsque le préfet a signifié à certaines communes qu'elles devaient se mettre en conformité avec la réglementation..., elles se sont tournées vers l'agglomération pour qu'elle les accompagne. « *La pression est venue des communes elles-mêmes... Le Grand Chalon a tordu ses règlements pour répondre à deux ou trois situations d'urgence..., mais cela ne pouvait tenir lieu de politique globale.* »

La station d'épuration de Varennes-le-Grand, qui partageait son usage avec la commune voisine de Saint-Loup-de-Varennes, fut l'une de ces situations d'urgence évoquées par Christophe Sirugue. Francis Debras, maire de Saint-Loup, bourg situé à 4 kilomètres de Chalon, explique les faits de façon pragmatique et sans détour. La station d'épuration construite dans les années 70 était saturée. La population de Saint-Loup a doublé en trente ans pour atteindre 1 200 habitants. En 2009, la mise en demeure du préfet met les élus au pied du mur. Les études réalisées montrent sans aucun doute que la construction d'une nouvelle station serait bien plus onéreuse et compliquée qu'un raccordement avec la station de Chalon, située au bord du fleuve. « *C'était techniquement le plus simple, le Grand Chalon nous a bien aidés et les usagers ne se sont rendu compte de rien* », conclut l' élu. Néanmoins, les travaux ont été conséquents puisque le réseau équipé de plusieurs pompes passe sous le lit de la Saône. Les deux communes voisines ont été raccordées à la station de Chalon en 2011, peu de temps avant le transfert de compétences.

Francis Debras le dit sans hésiter : il est dans l'opposition et donc dans la minorité au sein du conseil communautaire de l'agglomération. Une position inconfortable pour faire passer ses idées. En revanche, avec lucidité, il s'affirme défenseur du transfert pour l'eau et l'assainissement et donc de l'établissement d'un tarif unique pour l'eau. Néanmoins, en revenant « *aux histoires politiques* » il reproche au président l'art et la manière d'avoir opéré le transfert. « *On aurait aimé participer à des débats plus ouverts, moins mâchés, et voter les transferts compétence par compétence.* »

Cependant, l'édile de Saint-Loup sait faire preuve de réalisme territorial. « *La spécificité de nos 36 000 communes a vécu, nous perdons*

notre autonomie financière et fiscale, nous ne gérons plus notre évolution démographique... » Mais il demeure difficile de franchir le pas pour un maire à qui il ne reste plus que l'école et la voirie comme responsabilités. L' élu évoque également le travail des élus au sein de l'agglomération, un fonctionnement démocratique où toutes les décisions sont adoptées à la majorité, « *mais où on a un peu l'impression que cela nous échappe* ».

Planification pluriannuelle

Christophe Sirugue laisse échapper un soupir lorsqu'on rappelle devant lui les critiques concernant l'art et la manière dont le transfert de compétences a été opéré. Il ne laisse pas passer l'occasion et souligne certains éléments qui ont, selon lui, créé des interférences à cette période délicate. En rappelant la volonté législative de faire disparaître des syndicats dans le cadre de l'évolution des intercommunalités, il évoque des « *non-dits* » de la part des présidents et vice-présidents de syndicat. « *Il faut tout mettre sur la table ; leur discours était : laissez-nous nos indemnités jusqu'en 2014, après on verra.* »

Puis, le président de l'agglomération change de registre. Christophe Sirugue a entendu dès 2012 s'exprimer la crainte de voir s'installer une grosse machine, s'instaurer une distance entre les services et le terrain et se profiler une mise en question de leur réactivité. Le président de l'agglomération concède que ces préventions ne sont pas injustifiées. Son sourire se voile quand il évoque le transfert des personnels à l'agglomération. En effet, il n'y a pas eu en 2012 de transfert intégral dans les petites communes, mais seulement des équipes structurées comme celle du SIVOM de Saint-Rémy.

Là où l'agent municipal fait le tour de la lagune en même temps que d'autres travaux, ce temps n'a pas été pris en compte... « *Nous n'avons pas récupéré la réalité de ce qu'était le temps d'intervention des agents municipaux sur l'ensemble du territoire des 39 communes. Aujourd'hui, on le mesure* », admet le président. Et ce point constitue bien un sujet d'interrogation à l'heure actuelle. Christophe Sirugue et le directeur des services ont effectivement une préoccupation : comment assurer une vigilance régulière sur l'ensemble des ouvrages. Un sujet que les élus de l'agglomération vont devoir prendre à bras-le-corps sans tarder afin de lui trouver une solution.

Christophe Sirugue n'hésite pas à interpeller ses collègues sur ce point. « *Dans une réunion récente avec les élus sur ce thème, j'ai pu constater deux types de réactions. Certains d'entre eux continuent à faire le suivi avec leur personnel et alertent le Grand Chalon si nécessaire. Tandis que d'autres ne bougent pas pour mieux interpeller de façon négative l'agglomération. Cependant, nous avons pu démontrer lors d'un épisode récent de pollution que nous pouvions intervenir rapidement.* »

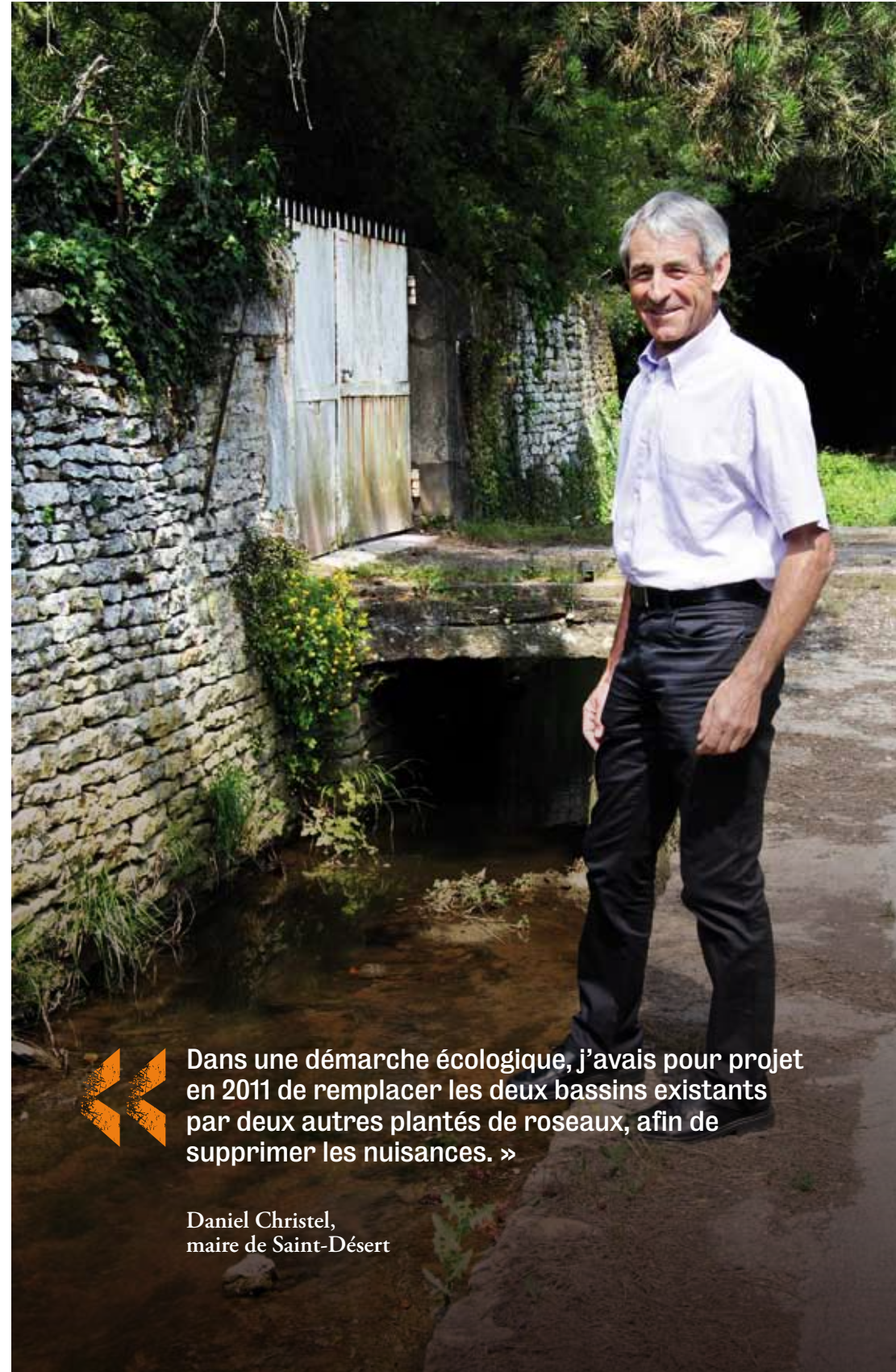
Le politique combatif relève le menton. Puis, il concède que le service n'est pas totalement dimensionné comme il faudrait, mais que les créations de postes ne seront pas aisées dans un contexte financier contraint...

L'eau va être un terrain sur lequel les élus montreront s'ils sont en mesure de jouer collectif au sein de l'agglomération et de veiller à la cohérence d'un service public au-delà des querelles politiques.

Cette difficulté potentielle devient sensible quand on se rend à Saint-Désert, un village viticole de 950 habitants à 15 kilomètres à l'ouest de Chalon. L'église fortifiée aux tuiles vernissées et les imposants domaines vigneron charpentent le cœur du bourg traversé par le Rio-Mô, un petit cours d'eau endigué. Le maire, ex-fonctionnaire policé, expose avec précision et un sourire parfois légèrement pincé les difficultés liées à l'eau à Saint-Désert. La commune tente d'abandonner les traitements pesticides, mais elle a dû renoncer au projet d'une station collective de lavage destinée aux enjambeurs. Devant la complexité de la mise en œuvre collective, la commune et les vignerons intéressés ont préféré traiter individuellement leurs effluents pollués. Le maire regrette également que des bassins de rétention n'aient pas été creusés au pied des parcelles de vigne lors de leur plantation pour contenir le flot de boue qui coule des deux monts lors des gros orages.

Daniel Christel, opposant politique au président de l'agglomération, exprime avant tout ses récriminations quant au transfert de compétences. Il accepte mal que sa commune rurale ne soit plus qu'une simple porte d'entrée du Grand Chalon, parfois oubliée au profit du centre urbain. L' élu vit difficilement le passage qui s'opère pour les maires de la périphérie... « *Que signifie la fonction de maire s'il ne peut plus prendre de décisions ?* », s'interroge-t-il.

À Saint-Désert, l'alimentation en eau potable reste confiée à un délégataire, et l'assainissement est revenu au Grand Chalon. Un transfert



Dans une démarche écologique, j'avais pour projet en 2011 de remplacer les deux bassins existants par deux autres plantés de roseaux, afin de supprimer les nuisances. »

Daniel Christel,
maire de Saint-Désert

auquel l'élu s'est opposé, arguant que le service rendu aux usagers perdrait en réactivité et en proximité. « *Tout est vu de très loin au niveau de l'agglomération, l'examen des dossiers est plus éloigné de la réalité et je regrette un manque d'écoute.* » Plans à l'appui, Daniel Christel apporte son éclairage sur le projet qui fut une pomme de discorde avec l'agglomération. Dès 2010, la municipalité avait prévu de remplacer un second lagunage sous-dimensionné en prévision de l'évolution de la population. En 2011, il avait pour projet, dans une démarche écologique, dit-il, de remplacer les deux bassins existants par deux autres plantés de roseaux, afin de supprimer les nuisances. Pour faciliter l'investissement global de 509 000 euros, la commune avait réalisé une « provision financière » et la taxe assainissement « assez élevée » pouvait permettre de financer le projet sur quinze ans.

En 2012, l'agglomération a analysé le dossier de Saint-Désert, fait réaliser une nouvelle étude de 30 000 euros et élaboré un nouveau plan. Un seul bassin planté de roseaux sera adjoint aux deux en fonctionnement pour une dépense de 364 000 euros. « *Une solution bâtarde* », estime le maire, qui conteste un coût de fonctionnement plus élevé – 1 500 euros par an en sus – et souligne que le bassin sera creusé dans les boues précédemment épandues... De toute évidence, la pilule a été dure à avaler pour lui. Comme son homologue de Saint-Loup-de-Vareennes, il se plaint d'avoir été mis devant le fait accompli par le transfert de compétences à l'agglomération, « *qui a été fait de façon trop brutale* ».

Sécuriser les financements

Les études préalables au transfert de compétences avaient ciblé un ensemble d'investissements qui vont être portés par le Grand Chalon sur une durée de dix ans. Leur montant total de 84,5 millions d'euros comporte une part importante – 55,8 millions d'euros – dédiée à l'assainissement.

Ce programme prévoit notamment de terminer la réalisation des schémas directeurs eau potable et eaux usées sur le territoire, d'établir un nouveau puits de captage en rive gauche de la Saône, de relier des communes à une usine d'eau potable, de remplacer les branchements d'eau potable en plomb, de remettre en état une station d'épuration et d'en agrandir une autre, etc. Ces dépenses ont été bien entendu prises

en compte dans le calcul du prix de l'eau, qui va augmenter jusqu'en 2019, date à laquelle tous les citoyens de l'agglomération s'acquitteront du même tarif pour ce service public.

Ces investissements sont-ils sécurisés à l'heure actuelle ? Le président de l'agglomération l'assure. Il précise que l'important pour lui est de ne pas abandonner les travaux, de ne pas perdre les crédits, quitte à s'adapter en prenant davantage de temps. Toutefois, l'agglomération sera tenue par les délais qu'elle s'est imposés pour la convergence tarifaire.

Par ailleurs, afin de satisfaire les besoins futurs de la collectivité et pour entrer dans la logique globale de bassin versant en accord avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau, une autre vague de travaux est d'ores et déjà envisagée. La réflexion dans les services de l'agglomération et les négociations avec l'agence de l'eau ont avancé en 2013. L'agglomération va ainsi devoir élargir son champ d'intervention à la préservation des milieux aquatiques. Pour Christophe Sirugue, dans tous les cas, l'important reste de « *construire un partenariat qui sécurise les financements.* »

Autrement dit : les programmations d'investissements doivent être tenables et leur réalisation assurée. « *Nous avons besoin d'accompagner les nouvelles demandes financières exprimées par les communes de l'agglomération dans un cadre prévisionnel sûr ; de ce fait, il est nécessaire d'avoir avec nos financeurs des conventions fixant des enveloppes pluriannuelles.* »

Gilles Manière, vice-président chargé des politiques de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération, apporte un complément à l'affichage politique des choix de l'agglomération portés par le président. L'homme de haute stature à la chevelure grisonnante accueille avec courtoisie dans son bureau. Il prend le temps de situer son action au sein de l'agglomération. Conseiller municipal de Chalon-sur-Saône depuis 2001, il fut responsable du développement durable jusqu'en 2008. À cette date, il s'est retrouvé dans l'opposition. Une situation que ne l'émeut guère. L'ancien enseignant dit ne pas supporter les gesticulations politiciennes. Il affiche son intérêt pour un travail communautaire, soucieux de cohérence territoriale, et dit se préoccuper de trouver des solutions à la crise. Il entre dans le détail des dossiers.

Gilles Manière admet avoir trouvé « *une situation complexe et pas globalement idéale* ». En ce qui concerne l'eau potable sur l'agglomération



« Le plus important pour l'agglomération est de mener à bien ses schémas directeurs d'ici 2014 afin de définir les priorités et d'engager les travaux de façon communautaire. Actuellement, nous traitons encore les questions au jour le jour. »

Gilles Manière
vice-président chargé des politiques de l'eau
et de l'assainissement de l'agglomération

mération, l'âge moyen théorique des canalisations était de 120 ans puisque le taux de renouvellement avoisinait seulement les 0,85 % au lieu des 1,5 % selon les bonnes pratiques. Par ailleurs, il s'agit de gérer 58 forages sur le territoire – un nombre important – et pourtant l'on estime que la sécurisation de l'approvisionnement n'est pas assurée. Les recherches pour une diversification de la ressource se poursuivent. Pour parfaire le tableau, Gilles Manière ajoute que le rendement du réseau était estimé à 76 % seulement en 2011.

Les données concernant les infrastructures d'assainissement ne sont pas meilleures. Le rattrapage pour le renouvellement des canalisations d'eaux usées sera important sur plusieurs années. Quant à la qualité des rejets dans la Saône, elle doit être sensiblement améliorée. C'est une lourde machine que l'agglomération doit mettre en place. Gilles Manière est conscient de la tâche qui repose sur la nouvelle direction de l'eau et de l'assainissement, organisée en trois services, avec 22 personnes. « *Le plus important pour l'agglomération est de mener à bien ses schémas directeurs d'ici à 2014 afin de définir les priorités et d'engager les travaux de façon communautaire. Actuellement, nous traitons encore les questions au jour le jour.* » Pour le vice-président de l'agglomération, l'objectif est d'aboutir à une plus grande cohérence territoriale, d'autant que la communauté recouvre un même bassin versant.

Solidarité territoriale

Un dossier particulièrement sensible demeure celui du prix de l'eau.

La convergence tarifaire a été enclenchée au 1^{er} janvier 2013 et s'achèvera en 2019, avec un tarif unique de l'eau et de l'assainissement pour tous les administrés de l'agglomération.

Cette décision a été votée à la quasi-unanimité, souligne l' élu. Pourtant en février 2013 a éclaté une nouvelle bagarre de chiffres entre élus par presse interposée. En 2012, dans l'agglomération, le tarif eau et assainissement se situait entre 2,87 euros et 4,94 euros, selon les communes. Pas étonnant que le principe de convergence fasse grincer des dents selon le niveau de prix pratiqué dans chacune des collectivités. Gilles Manière défend ce principe de solidarité territoriale et il explique qu'en 2019 les 40 000 foyers du Grand Chalonnais devront payer

4,66 euros par mètre cube d'eau, soit une augmentation de 0,96 euros par mètre cube par rapport au prix moyen de 2012. Il rappelle également que l'agglomération s'est engagée à ce qu'en 2019 le tarif unique soit inférieur de 20 centimes au prix moyen national.

En effectuant une visite à la station d'épuration du Port Barois, en bordure de Saône, qui traite les effluents de Chalon ville et de quinze communes de la périphérie, l' élu communautaire se montre attentif aux explications de Valentin Jaillet, surveillant de traitement pour l'opérateur de la concession. Sur cette station construite en 1994, des améliorations ont été apportées pour renforcer la capacité d'aération dans les bassins et faciliter la nitrification. Un gain d'efficacité qui doit faire baisser la facture énergétique. En précisant que l'agglomération cumule divers contrats de délégation de ses services d'eau et d'assainissement avec différents opérateurs et des services en régie, Gilles Manière se félicite que le Grand Chalon ait signé un avenant à l'ensemble de ses contrats de concession en 2012. Fait assez rare.

Cette modification visait un rééquilibrage de la relation entre concédant et concessionnaire. « Une clause prévoit que nous reverrons tous les contrats en 2018. Pour l'heure, la collectivité a repris la main sur tout, les périmètres gérés en régie directe et ceux des délégations. Mais nous ne faisons pas de sectarisme. Les opérateurs privés sont des partenaires importants et compétents », ajoute l' élu. Comme le maire de Chalon, il mesure bien les difficultés à aller vers la régie totale. Leur objectif est avant tout de faire progresser la maîtrise des services par la puissance publique au travers de contrats renégociés.

En revenant aux programmes de travaux liés à l'assainissement, Gilles Manière estime que l'intendance sera en état d'ici quelques années. Cependant, en réfléchissant en termes de développement durable, il s'inquiète de l'évolution des milieux aquatiques. « La restauration écologique, c'est plus compliqué à mettre en œuvre que de changer des canalisations. » Il n'oublie pas le travail déjà accompli à travers le premier contrat de rivière de la vallée inondable de la Saône mis en œuvre par l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône et Doubs, en partenariat avec les autres acteurs de l'eau du territoire.

Un nouveau contrat de rivière du bassin chalonnois a été présenté à l'agence de l'eau en juin 2013. Le projet préparé sous la houlette

de l'EPTB prévoit la restauration de trois cours d'eau en particulier : la Corne, la Thalie et l'Orbize, même si 237 kilomètres de rivières sont concernés sur 39 communes. Plus de 100 actions sont programmées pour restaurer le bon état écologique des eaux conformément à la réglementation, soit des investissements de l'ordre de 20 millions d'euros sur cinq ans. La mise en œuvre d'un tel contrat reposera sur les épaules de trois syndicats de rivière ne disposant pas de ressources propres. La question de la solidarité territoriale et du rôle de l'agglomération pour exécuter ce contrat se poseront inévitablement les prochains mois.

Quant à Christophe Sirugue, il estime que « l'établissement est devenu l'interlocuteur indispensable et garant de la cohérence pour toute la chaîne de l'eau. » Et il savoure une satisfaction : « C'est une véritable révolution, un pas de géant qui était nécessaire pour engager des travaux gigantesques. » Après de très longs débats entre élus, un accord a pu être trouvé qui prévoit un plan de travaux. L'établissement ne financera plus seulement des études.

Une volonté politique

Christophe Sirugue, président de l'agglomération, explique les deux enjeux qui l'ont conduit à suggérer aux autres élus la prise de compétence du Grand Chalon sur l'eau et l'assainissement.

« Ma volonté politique est d'aborder les enjeux du territoire dans leur globalité ; à partir du moment où je souhaitais que le Grand Chalon puisse traiter les questions d'urbanisme au sens large dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal, il était inévitable que les questions d'eau et d'assainissement en soient partie prenante. Je précise que c'est bien parce qu'il m'apparaît nécessaire dans ce pays de travailler les cohérences du territoire en matière d'aménagement que cette décision politique a été prise. »

Dans un second temps, l'attachement qui est le mien à un service public fort trouvait aussi sa concrétisation dans une prise de compétence qui - dans un délai raisonnable - permettait de s'interroger sur ce qui pourrait être une réaffirmation de la puissance publique sur les services d'eau et d'assainissement. »

Il précise sa vision en la matière : *« Nous devons gérer au sein de l'agglomération des situations disparates : régie, concession totale ou affermage. Et je ne veux plus être, comme dans la ville centre, dans une situation de dépendance aussi forte de par son délégataire. L'objectif n'est pas de tout mettre en régie, mais de faire progresser la capacité à maîtriser par la puissance publique les questions d'eau et d'assainissement selon des formes diverses, hormis la concession. »*

L' élu envisage donc des coopérations avec le secteur privé, des contrats bien maîtrisés, et il souligne qu'en la matière son modèle c'est Nantes... où une régie côtoie des contrats avec deux opérateurs.



Le Grand Chalon a tordu ses règlements pour répondre à deux ou trois situations d'urgence... Mais cela ne pouvait tenir lieu de politique globale. »

Christophe Sirugue,
président de l'agglomération